



République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14
Nombre de membres ayant délibéré	: 15

Séance à 19h00

Sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – Mme Nathalie COULON – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – Mme Anne LOUIS – M. Cédric CHEVALIER.

Absents excusés : M. Geoffrey MEGNAN ayant donné pouvoir à Mme Amélie ALAIME.

Monsieur Cédric CHEVALIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-52 : Acquisition d'un ordinateur portable

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Considérant la nécessité d'équiper le bureau de Madame Le Maire et des Adjointes d'un ordinateur portable afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions, notamment lors des déplacements, réunions extérieures et travaux municipaux,
Considérant l'importance de disposer d'un matériel informatique adapté permettant d'assurer la continuité du service et le bon fonctionnement des missions communales,
Considérant la nécessité d'acquérir des outils bureautiques adaptés au fonctionnement des services,
Considérant que trois devis ont été sollicités auprès de prestataires spécialisés,
Considérant que l'offre de la société JVS présente un intérêt particulier en raison de la maintenance, garantissant un suivi technique et une assistance et le remplacement du matériel en cas de panne,**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver l'acquisition d'un ordinateur portable destinés à Madame Le Maire et aux Adjoints, ainsi que pour une utilisation lors des déplacements extérieurs ;
- Approuver l'acquisition de logiciels bureautiques notamment le Pack Office, nécessaires au bon fonctionnement ;
- Prendre acte de la consultation de trois devis (hors maintenance) :
 - L'univers informatique : 1068 € TTC
 - LDLC : 999.90 € TTC
 - JVS : 1221.60 € TTC
- Retenir l'offre de la société JVS, jugée la plus avantageuse au regard du rapport qualité/prix et des prestations de maintenance proposées (assistance et remplacement du matériel en cas de panne) ;
- Autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à cette acquisition ;
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait à MOURMELON LE PETIT 28 AVRIL 2026

Le Maire
Régine BROUARD



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 28 AVRIL 2026
Et de la publication, 28 AVRIL 2026
Le Maire
Régine BROUARD

